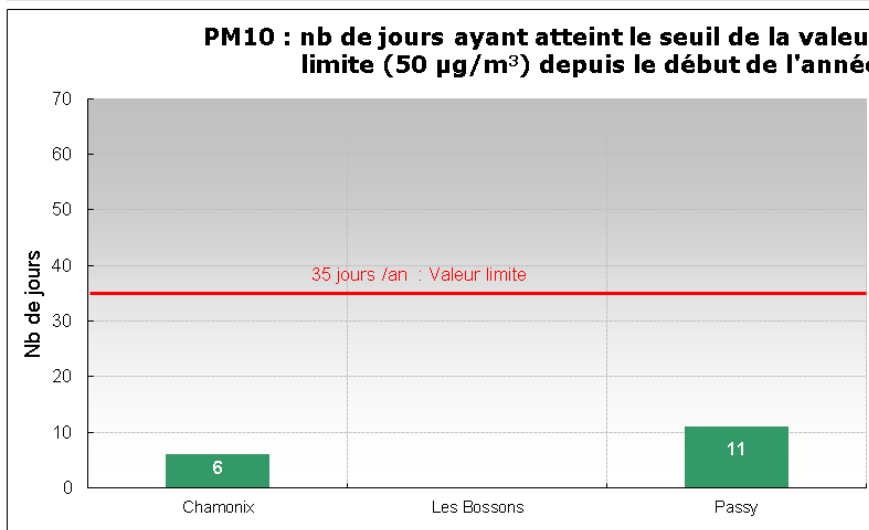
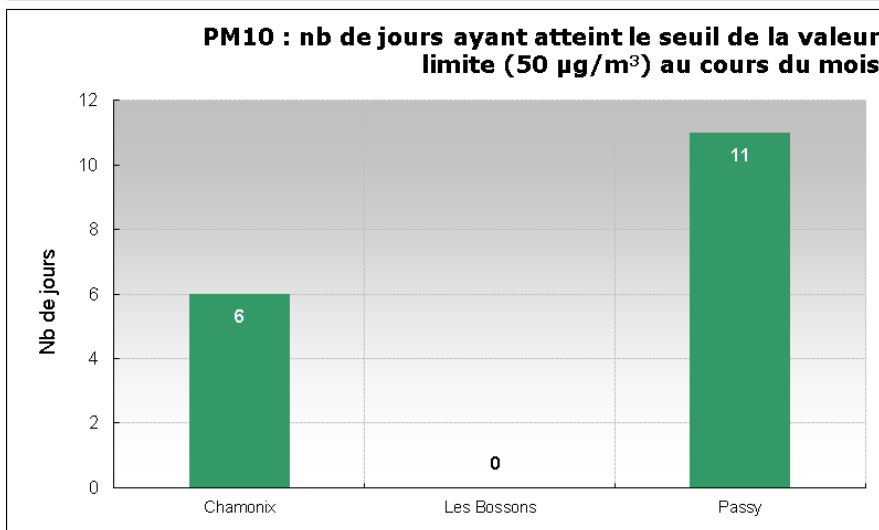
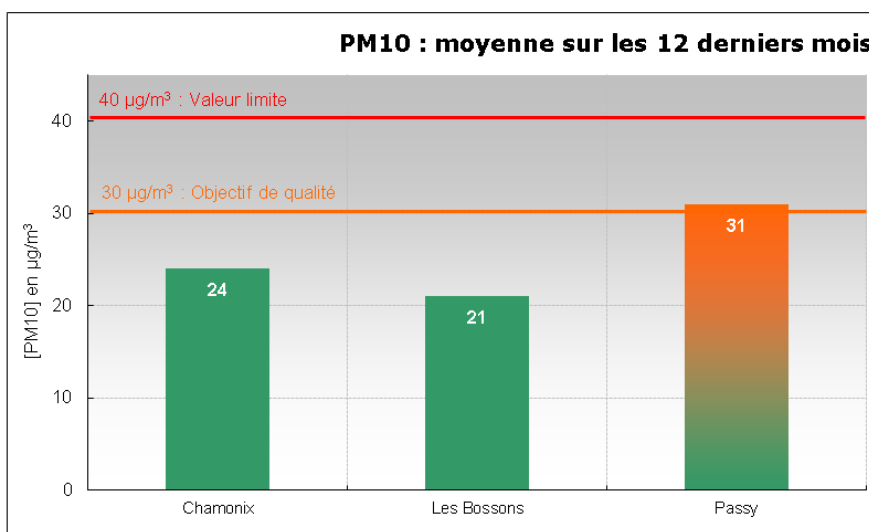
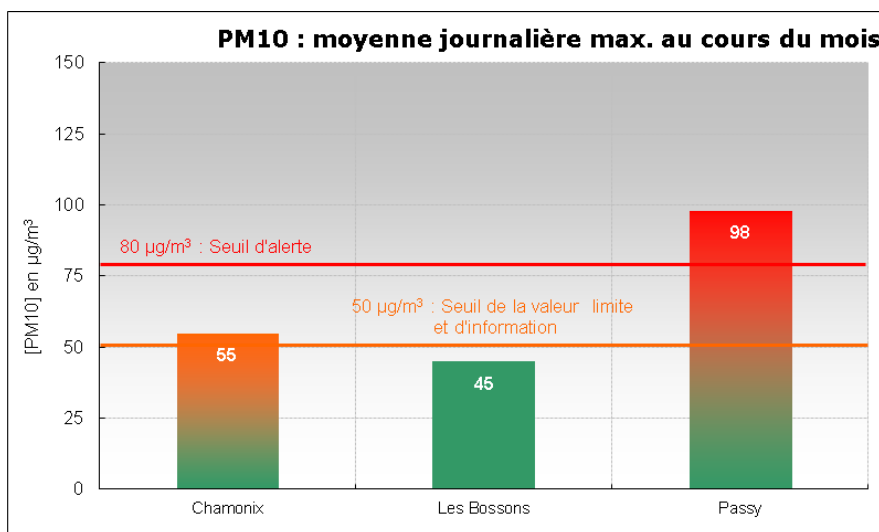
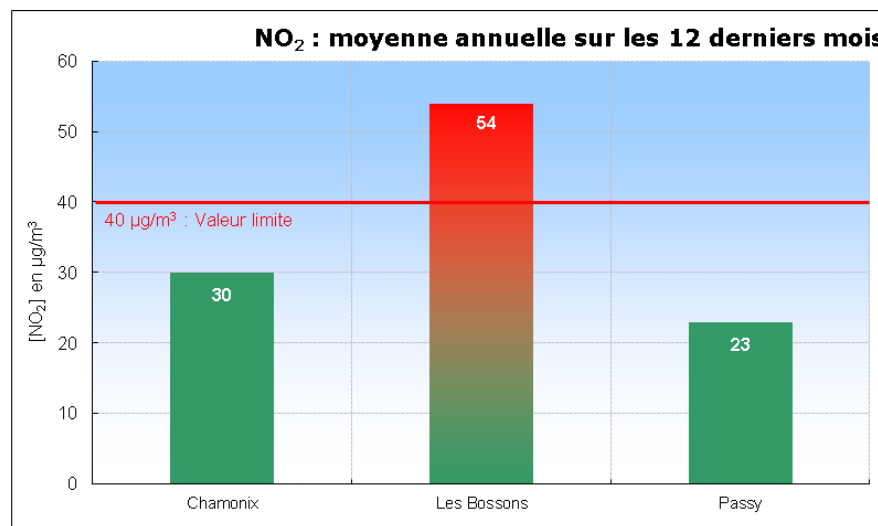
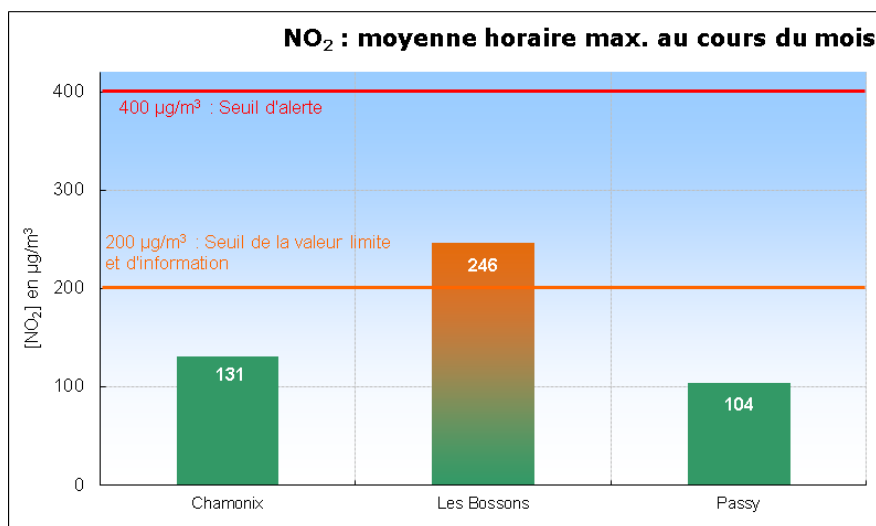


Bilan mensuel de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Particules en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Commentaire

Comme fréquemment en période hivernale, la qualité de l'air a été médiocre durant de nombreuses journées en ce mois de janvier 2012. Les particules et oxydes d'azote, émis principalement par le chauffage et le trafic routier, ont connu plusieurs jours de franchissements des seuils préconisés. Cette situation dégradée de la qualité de l'air a conduit les autorités préfectorales à activer un dispositif d'information ou d'alerte durant 12 journées.

Dans le cas du dioxyde d'azote, les pointes de pollution affectent principalement la bordure des grands axes routiers : 2 dépassements du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles ont été enregistrés sur le site des Bossons, à proximité de la Route Blanche, la norme annuelle étant largement dépassée sur ce même site (54 µg/m³ en moyenne sur les 12 derniers mois pour une valeur limite à ne pas dépasser fixée à 40 µg/m³). Le constat est en revanche plus satisfaisant sur les sites de fond de Chamonix et Passy, représentatifs de la pollution à laquelle la majorité des habitants est exposée.

La pollution aux particules fines touche des territoires plus vastes que les oxydes d'azote, mais est toutefois particulièrement intense dans la basse vallée de l'Arve, où le brassage atmosphérique est souvent inexistant. Ainsi, en janvier, 11 journées ont connu des taux supérieurs à 50 µg/m³ sur le site de Passy pour les particules PM10, soit un tiers du temps (la norme tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). A Chamonix, 6 jours de franchissement de cette même valeur ont été mesurés.

A signaler : l'analyseur de particules du site des Bossons a été en panne durant la première moitié du mois, ce qui explique pour partie l'absence de dépassements de la valeur réglementaire sur ce site.